



POLITIQUE D'ADMISSION

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

L'École des Ursulines de Québec et Loretteville se donne comme mandat d'accepter des élèves ayant la capacité de comprendre, d'exécuter et de vivre les apprentissages du programme enrichi ou du Concept Vision selon le programme de formation de l'école québécoise, sans toutefois recourir à des ressources extraordinaires. Comme institution, nous nous devons de répondre aux besoins, à l'épanouissement et au bien-être de l'élève.

Ainsi, une analyse du dossier pédagogique, comportemental et d'aide particulière, s'il y a lieu, doit être faite avant de pouvoir admettre un élève.

2. CRITÈRES D'ADMISSION (PAR ORDRE DE PRIORITÉ)

- L'enfant doit avoir 5 ans au 30 septembre de l'année scolaire visée.
- Le résultat de l'analyse du dossier pédagogique, comportemental et d'aide particulière, s'il y a lieu.
- La présence de frères ou sœurs fréquentant notre institution.
- Le candidat fréquente un établissement partenaire (ABC Preschool, Réseau Vision, CPE les Petits Murmures – installation des Ursulines).
- La disponibilité des places dans le degré scolaire demandé.
- D'autres critères peuvent influencer le choix d'un candidat tels que la proximité du lieu de résidence, du lieu de travail du parent, de la date de réception de la demande d'admission et tout autre point pertinent.

3. DÉROGATION SCOLAIRE

Si votre enfant aura 5 ans entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année scolaire visée, il est possible de faire faire une évaluation en vue d'une dérogation à l'âge d'admission. Voici les étapes à suivre :

- Faire une demande d'admission en bonne et due forme à L'École.
- Contacter un psychologue pour faire faire une évaluation d'admissibilité de son enfant en milieu scolaire.
- Faire parvenir le rapport final du ou de la psychologue à L'École.

N.B. Les mêmes critères d'analyse de dossier s'appliquent.

4. ÉTAPES À SUIVRE POUR UNE DEMANDE D'ADMISSION

1. Demande d'admission

Vous devez remplir un formulaire de demande d'admission sur le site Internet sous l'onglet «admission». Cet onglet est activé entre le 15 août et le 15 octobre de chaque année. Au-delà de cette date, vous devez contacter directement L'École pour faire une demande d'admission.

Il est également possible de faire une demande lors de la journée des «PORTES OUVERTES» qui a lieu le dernier dimanche de septembre aux heures suivantes :

Campus de Loretteville entre 9 h et 11 h
Campus du Vieux-Québec entre 13 h et 16 h

2. Fournir les documents requis

Une fois la demande d'admission reçue, nous vous contacterons par courriel pour vous demander les documents requis et les pièces justificatives pour l'analyse du dossier de votre enfant :

- Un chèque de 50 \$ pour payer les frais d'ouverture et d'analyse de dossier. Ces frais ne sont pas remboursables.
- L'original du certificat de naissance ainsi qu'une photocopie que nous authentifierons avant de vous redonner l'original. Pour un enfant né à l'extérieur du Canada, il faudra fournir les documents émis par le gouvernement canadien ainsi que 2 preuves de résidence des parents au Québec.
- Le questionnaire « Informations confidentielles » rempli par les parents.
- Une photocopie du dossier d'aide pédagogique et comportemental de l'élève. Fournir les rapports d'aide particulière s'il y a lieu (psychologie, orthophonie, orthopédagogie, plan d'intervention, etc.).
- L'autorisation des parents afin de communiquer avec les éducateurs, les enseignants et les professionnels du milieu fréquenté par l'enfant et permettre la consultation des rapports émis.
- Les bulletins antérieurs et courants pour une demande au primaire.

3. Réponse aux parents du candidat

Nous vous contacterons pour vous informer de la décision qui a été prise par le comité. Cette information vous est normalement rendue disponible à la fin de mois de novembre.

4. Envoi des documents d'inscription aux parents

Les parents dont les enfants ont été admis recevront au début du mois de février, toute la documentation pour procéder à l'inscription officielle.